

Conditions de livraison et de paiement 2025

Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes les livraisons et/ou services de HELLA Benelux BV et sont réputées faire partie des offres de HELLA Benelux BV. Les conditions complémentaires et/ou divergentes de l'acheteur ne font pas partie du contrat entre HELLA Benelux BV et l'acheteur et n'engagent donc pas HELLA Benelux BV, sauf confirmation d'une éventuelle erreur par écrit par HELLA Benelux BV. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions s'avéraient non valables, contraires à la loi ou non contraignantes pour tout autre motif, la validité des autres dispositions n'en reste pas moins intacte.

Article 1 : offres

Les offres de prix et les prix indiqués dans les grilles tarifaires, les circulaires, les formulaires de commande et autres documents de HELLA Benelux BV, ainsi que les livraisons et les délais de livraison mentionnés et convenus ne constituent en rien un engagement. Les offres de prix et les prix s'entendent hors TVA, sauf mention contraire. Les délais de livraison sont toujours indiqués de manière approximative par HELLA Benelux BV. Les livraisons sont toujours effectuées aux tarifs en vigueur le jour de la livraison.

Article 2 : commandes

Par commande, HELLA Benelux BV entend une commande qui peut être expédiée en un seul colis à l'adresse de l'acheteur. Si une commande est déjà en cours de traitement, tout complément éventuel sera traité comme une commande séparée.

Article 3 : livraison

Dans la mesure du possible, toutes les commandes sont traitées dans l'ordre de réception. HELLA Benelux BV met tout en œuvre pour expédier le jour même les commandes reçues avant 17 heures. En cas de dépassement du délai de livraison, HELLA Benelux BV n'est pas tenue de proposer un dédommagement.

Article 4 : livraisons différées

Sauf indication contraire explicite, les articles qui ne sont pas en stock au moment de la livraison de la commande sont automatiquement commandés. Dès que les articles concernés sont à nouveau disponibles, ils sont expédiés, en règle générale, en même temps que la première commande qui suit.

Les prix des articles peuvent être garantis pour un maximum de trois mois au moment de la commande.

Article 5 : Garanties

La garantie de HELLA Benelux BV est limitée à 24 mois après la livraison.

HELLA Benelux BV traite les demandes de garanties uniquement sur base d'un formulaire entièrement rempli. Le montant de la garantie se réfère au montant de la facture de l'article acheté.

Article 6 : responsabilité et force majeure

En toutes circonstances, la responsabilité de HELLA Benelux BV est explicitement limitée au remplacement des articles livrés dans un état défectueux ou, à notre discrétion, au remboursement de ces articles avant la facturation des articles livrés à l'acheteur. Toute responsabilité pour des dommages indirects, consécutifs, immatériels, causés à l'entreprise ou à l'environnement, y compris les pertes de bénéfices et le manque à gagner, les pertes subies, la perte de parts de marché, la stagnation de la production, les investissements réalisés, l'écart d'acquisition, la perte de réputation, etc., est en outre explicitement exclue. L'acheteur dégage HELLA Benelux BV de toute réclamation éventuelle de tiers visant le remboursement de coûts, de dommages et d'intérêts, que ces tiers pourraient faire valoir dans le cadre de l'exécution du contrat pour tous les coûts, dommages et intérêts qui pourraient résulter d'actions intentées par ces tiers contre HELLA Benelux BV. Si HELLA Benelux BV est dans l'impossibilité de respecter le contrat, temporairement ou définitivement, en raison ou en conséquence d'un cas de force majeure, HELLA Benelux BV peut renoncer à poursuivre les livraisons sans être tenu de réparer les dommages occasionnés, qu'ils soient directs ou indirects. Dans tous les cas, la force majeure comprend les incendies, les grèves, les difficultés de transport et autres perturbations graves au sein de HELLA Benelux BV ou des fournisseurs de HELLA Benelux BV. En cas de force majeure, toute pénalité contractuelle éventuelle perd sa valeur.

Article 7 : expédition

Toutes les commandes sont expédiées par le biais d'un transporteur agréé. Les envois qui doivent être expédiés, sur demande, par un autre biais ou à l'adresse de l'un des clients de l'acheteur ne sont « pas franco de port ».

HELLA Benelux BV se réserve le droit, si nécessaire, de modifier unilatéralement la méthode d'expédition des produits sans l'accord préalable du client, car nous nous efforçons toujours d'assurer une livraison optimale et ponctuelle.

Article 8 : frais d'envoi

Dans le cas suivant, un montant fixe de € 30,00 sera facturé pour les frais de transport et de manutention :

- Toute commande non-électronique, par fax, par téléphone et/ou per e-mail en dessous de € 350,00 net.

Dans le cas suivant, un montant fixe de € 15,00 sera facturé pour les frais de transport et de manutention :

- Toute commande électronique en dessous de € 100,00 net.

Article 9 : réclamations

1. Réclamations dans un délai de huit jours à compter de la date du bordereau d'expédition.
2. L'acheteur est tenu, dès réception des produits, de vérifier la quantité et les références des produits ainsi que l'emballage en s'assurant de l'absence d'erreurs, d'éléments manquants et/ou de dégâts. Il doit également s'assurer que les produits ne sont pas en mauvais état et ne présentent aucun défaut.
3. Les plaintes relatives aux quantités, aux références et à l'emballage doivent être directement signalées par l'acheteur sur le document de transport ou le bon de livraison, sous peine de déchéance du droit de réclamation. Si les produits et/ou l'emballage présentent des défauts visibles, ces derniers doivent être signalés dans les plus brefs délais et par écrit, et dans tous les cas sous cinq (5) jours après réception des produits en décrivant précisément la nature et le motif de la réclamation, à défaut de quoi l'acheteur est réputé avoir accepté les produits.
4. La mise en service et/ou la revente des produits tient lieu d'acceptation par l'acheteur.
5. En cas de réclamation, l'acheteur est tenu de mettre les produits concernés à la disposition de HELLA Benelux BV pour que leur état puisse être examiné de façon détaillée. En outre, l'acheteur est tenu de collaborer par d'autres biais avec HELLA Benelux BV dans le cadre de l'examen éventuel des produits et de permettre à HELLA Benelux BV d'accéder à ses locaux à cette fin.
6. Une réclamation ne donne pas le droit à l'acheteur de surseoir à ses obligations (de paiement) envers HELLA Benelux BV et/ou d'invoquer son droit à une indemnisation.

7. En cas de litige entre les parties s'agissant du bien-fondé d'une plainte relative à des produits, un expert indépendant sera désigné d'un commun accord par les parties pour rendre un avis. Le résultat de l'enquête menée par l'expert indépendant est contraignant pour les parties, sauf accord contraire défini par écrit. Les frais encourus suite à l'enquête seront à charge de la partie (principalement) succombante.
8. Les articles livrés en trop ou par erreur seront toujours facturés. Si nécessaire, le client peut demander son retour via la procédure de retour habituelle.
9. En cas de dommages liés à la garantie ou au transport, HELLA Benelux BV fournira un article de remplacement s'il est en stock.

Article 10 : retours

1. Les retours tant de stock que de pièces sous garantie doivent être notifiés au préalable en remplissant et en envoyant un formulaire de demande de retour/garantie prévu à cet effet. Ce formulaire, parmi d'autres, peut être téléchargé sur notre site web. Le retour des produits n'est possible qu'après autorisation écrite préalable de HELLA Benelux BV, dans des conditions à déterminer par HELLA Benelux BV, y compris les frais et le mode de retour. Les retours/réclamations de garantie non annoncés ne sont pas acceptés. Les dommages liés au transport doivent être signalés au plus tard 10 jours après la réception.
2. Les articles achetés chez HELLA Benelux BV sont remboursés moyennant des frais de retour de 5%, à condition qu'ils soient encore dans le programme de livraison et qu'ils aient été retournés dans les 30 jours suivant l'achat. Des frais de manutention d'au moins 10 %, avec un minimum de 20,00 €, sont facturés pour les retours effectués plus de 30 jours après l'achat. Les marchandises retournées 90 jours après l'achat ne seront pas traitées. Les marchandises retournées, à condition qu'elles ne soient pas endommagées, qu'elles ne soient pas montées et qu'elles se trouvent dans leur emballage d'origine, seront créditées au prix facturé par HELLA Benelux BV, moins les éventuels frais de manutention. Les articles spécialement commandés ou fabriqués ne peuvent pas être retournés.
3. Les frais de transport ne sont pas crédités en cas de demande de retour.
4. Les retours dont la valeur de la ligne est inférieure à 20,00 € brut hors TVA ne seront pas acceptés.
5. La sélection des actions se fait uniquement par accord mutuel, la commission étant égale au prix d'achat moyen des trois dernières années. En outre, une commission de négociation standard de 15 % est observée.

6. Les retours et les garanties seront envoyés à vos propres frais.

Article 11 : emballages

Dans la mesure du possible, les articles doivent être commandés par unité d'emballage, comme indiqué dans la colonne « VP » (EMB) de nos grilles tarifaires.

Article 12 : réserve de propriété, « clause de réserve prolongée »

1. Les marchandises livrées par HELLA Benelux BV restent la propriété de HELLA Benelux BV jusqu'à ce que l'acheteur se soit acquitté de toutes ses créances auprès de HELLA Benelux BV, à quelque titre que ce soit, y compris les intérêts et les frais éventuels. Tant que HELLA Benelux BV reste le propriétaire des marchandises, l'acheteur n'est pas autorisé à les mettre en gage auprès de tiers, à en transférer la propriété, à prêter ou proposer les produits à la location ou à les céder de quelque manière et à quelque titre que ce soit sous réserve des dispositions du paragraphe 3 du présent article. En cas de saisie des produits livrés par un tiers, pour quelque motif que ce soit, l'acheteur est tenu d'en informer HELLA Benelux BV immédiatement par écrit.
2. L'acheteur est autorisé, tant qu'il ne s'est pas acquitté des créances susmentionnées, à utiliser les produits dans le cadre de l'exercice normal de ses activités et à les vendre le cas échéant, étant entendu que HELLA Benelux BV est titulaire des droits de l'acheteur envers son/ses client(s) jusqu'à ce que l'acheteur ait intégralement payé les produits. Les droits précités comprennent explicitement toutes les créances dont ces acheteurs doivent s'acquitter. Le cas échéant, l'acheteur transfère ces droits à HELLA Benelux BV, qui accepte d'ores et déjà ce transfert.
3. Si l'acheteur ne respecte pas ses obligations ou s'il existe des motifs fondés de croire qu'il ne les respectera pas, HELLA Benelux BV est autorisé à (faire) enlever les articles, visés par la réserve de propriété mentionnée au premier paragraphe de cet article, chez l'acheteur ou des tiers. L'acheteur est tenu d'apporter toute collaboration nécessaire à cet égard sous peine de devoir s'acquitter d'une amende s'élevant à 15 % du montant (de la facture) dont il est débiteur pour chaque journée ou journée incomplète.
4. L'acheteur s'engage à respecter les obligations suivantes, dès la première demande de HELLA Benelux BV : Veiller à ce que les produits livrés sous réserve de propriété soient assurés de façon permanente contre les incendies, les explosions, les dégâts des eaux et le vol et communiquer la police d'assurance à HELLA Benelux BV à titre informatif.

Céder en gage à HELLA Benelux BV, conformément à l'article 3:239 du Code civil, tous les droits de l'acheteur à l'égard des assureurs en rapport avec les produits livrés sous réserve de propriété. Céder en gage à HELLA Benelux BV, conformément à l'article 3:239 du Code civil, les créances acquises par l'acheteur à l'égard de ses clients lors de la revente des produits livrés sous réserve de propriété. Communiquer sans délai les noms et adresses de tous les tiers à qui l'acheteur a revendu les produits livrés sous réserve de propriété, ainsi que céder tous les droits qu'il a acquis à l'égard desdits tiers en conséquence de la revente concernée.

5. Au cas où l'acheteur, après sommation de HELLA Benelux BV, ne remplirait pas son obligation d'apporter sa collaboration comme visé au paragraphe 4 ci-dessus, il encourrait une amende immédiatement exigible s'élevant à 25 % de la créance en souffrance à l'égard de l'acheteur, ainsi qu'une amende immédiatement exigible s'élevant à 5 % de la créance en souffrance pour chaque jour supplémentaire de défaut de l'acheteur, sans préjudice des autres droits de HELLA Benelux BV.

Article 13 : paiement

Les factures de HELLA Benelux BV doivent être payées dans un délai de 30 jours après la date de facturation. La date prise en compte pour le paiement est la date d'inscription au compte bancaire ou au compte courant postal de HELLA Benelux BV. Article 14 : limite de crédit
Les montant impayés à la date d'échéance sont frappés par HELLA Benelux BV d'un intérêt de retard de 1,25 % par mois ou mois incomplet, sans mise en demeure préalable ni intervention judiciaire, et ce quels que soient les autres droits de HELLA Benelux BV.

Article 15 : encaissements

Tous les frais encourus à la suite d'un recouvrement judiciaire ou extrajudiciaire de montants impayés à l'échéance sont à charge de l'acheteur.

Article 16 : droit applicable et litiges

1. Le droit néerlandais est applicable s'agissant des rapports juridiques entre les parties. La Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est explicitement exclue.
2. Tout litige découlant de ou lié à un contrat pour lequel les présentes conditions sont d'application, ou en rapport avec les conditions en question, leur interprétation ou leur exécution, tant de nature matérielle que juridique, se verra arbitré par le juge compétent du Tribunal de Commerce d'Utrecht, sans préjudice du droit de HELLA Benelux BV de faire arbitrer le litige par le juge compétent du lieu d'implantation de l'acheteur.



Déposé auprès du Registre de Commerce d'Utrecht.

HELLA Benelux BV – Nieuwegein, les Pays-Bas

12 Décembre 2024

HELLA Benelux BV
Celsiusbaan 2
3439 NC Nieuwegein,
Les Pays-Bas
Langlaarsteenweg 168
2630 Aartselaar, Belgique
Téléphone: + 31 (0)30 60 95 611
E-mail: info.bnl@hella.com
Internet: www.hella.be